Inserentenverzeichnis

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **46 (1999)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Sicherheitsbericht
Sicherheitsbericht 2000 veröffentlicht.
Zürich: «Neue Zürcher Zeitung» (NZZ), 11.6.1999, S. 13, 15, Abb., Graph.
BZS-SIG DOK 14.1.7
Bestellnummer: 72/16036

Dick Hans-Kaspar
Fachtagung SFV vom 21. Mai 1999 in Bern zum Thema «ICE-Bahnunglück Eschede». Kurzreferat von Herrn Hans-Kaspar Dick, Mitglied der Geschäftsleitung SBB AG.
Bern: Schweizerischer Feuerwehrverband (SFV), 21.5.1999, 2 S.
BZS-SIG DOK 3.11.7
Bestellnummer: 72/16042

Kiemann Fritz
Fachtagung SFV vom 21. Mai 1999 in Bern zum Thema «ICE-Bahnunglück Eschede». Die Katastrophe von Eschede. Ein Dorf wird aus allen Träumen herausgerissen.
Bern: Schweizerischer Feuerwehrverband (SFV), 21.5.1999, 7 S., Karten
BZS-SIG DOK 3.11.7
Bestellnummer: 72/16044

Sartoy Beda
Fachtagung SFV vom 21. Mai 1999 in Bern zum Thema «ICE-Bahnunglück Eschede». «Konzept zur Bewältigung eines Grossereignisses in der Schweiz». Sind wir bereit?
Bern: Schweizerischer Feuerwehrverband (SFV), 21.5.1999, 11 S., Folien
BZS-SIG DOK 3.11.7
Bestellnummer: 72/16045

Flückiger Hans-Rudolf
Fachtagung SFV vom 21. Mai 1999 in Bern zum Thema «ICE-Bahnunglück Eschede». Die politische Verantwortung der Behörden bei Grossereignissen.
Bern: Schweizerischer Feuerwehrverband (SFV), 21.5.1999, 2 S.
BZS-SIG DOK 3.11.7
Bestellnummer: 72/16046

Inserentenverzeichnis

Artlux 13
Berico AG 10
Bevölkerungsschutz 4
Heuscher & Partner 64
Hipo AG 4
Hohsoft-Produkte AG 4
Krüger & Co. AG 19
Lamit GmbH 4
Waba-Systems 4

Concept «Sapeurs-pompiers 2000 plus»: point de vue!

C'est dans les détails que j'ai pris connaissance du concept «Sapeurs-pompiers 2000 plus». Endossant des fonctions dans les trois domaines (PCi, armée, pompiers), c'est donc en toute liberté que j'exprime ici mon point de vue.
Si la vocation du concept vise à éviter les doublons, force est de constater que bien des affirmations négligent une appréciation préalable.
La prétention de reprendre des tâches telles que le ravitaillement et l'assistance ressort d'une ineptie pure.
Ravitailler ne se limite pas à acheminer une subsistance «sur le pouce», comme cela se produit lors d'interventions relativement importantes. Au contraire, la véritable activité du ravitaillement englobe l'approvisionnement en vivres, carburants, lubrifiants.
L'assistance demande une infrastructure importante, avec centre de rassemblement, centre d'hébergement, contrôle nominatif des personnes évacuées, ainsi que l'approvisionnement en vivres.
On s'en rend compte, ces deux tâches à elles seules demandent du personnel, des moyens de transport, des bases d'accueil... et du savoir.
Avec la réduction d'un tiers des effectifs des corps de sapeurs-pompiers, des missions toujours plus diversifiées, des exigences toujours plus élevées, permettez-moi de souligner ici une contradiction qui saute pourtant aux yeux.
La page 9 du rapport souligne que l'engagement de l'armée et de la PCi lors d'événements majeurs ont lieu parce qu'elles existent. Merci, nous ne le savions pas!
Pourtant, lorsqu'en gare de Saxon, une collision entre deux trains se produit à 3 h du matin, qu'il s'agit d'héberger pour la nuit environ 400 voyageurs, on a du mal à voir quelles infrastructures privées peuvent entrer en ligne de compte, et surtout à quel prix. Ce seul exemple démontre les limites d'un système uniquement basé sur une infrastructure privée.
Faire appel à la PCi (comme dans le cas précité) n'est pas lié exclusivement au fait qu'elle existe, mais aussi à la logique. De surcroît, les inondations provoquées par les crues de ce mois de mai démontrent à quel point l'engagement massif de personnel et de moyens sont nécessaires.
Quant aux frais auxquels vous faites allusion, de toute façon, et contrairement à vos affirmations, ils incomberont immanquablement à la communauté sinistrée, quelles que soient le type de formations engagées (entreprises privées ou moyens PCi, armée).
En cas de conflits, les sapeurs-pompiers sont à même d'assumer leurs missions de base, même sur plusieurs jours! (page 16) Affirmation cavalière.
Les effets des armes lourdes provoquent des dégâts conséquents: incendie total, danger d'effondrement, quand ce n'est pas l'édifice complet qui s'est déjà écroulé! Ce type d'événement n'est pas comparable aux interventions coutumières. Ils nécessitent presque toujours l'engagement de gros moyens.
De plus, rien ne permet d'exclure que d'autres localités voisines soient épargnées, encore moins les voies de communications.
Conséquence: la prétendue collaboration régionale ne fonctionne déjà plus, les axes étant coupés et le gros des moyens des centres de renfort probablement déjà engagés sur des sinistres.
Au surplus, en cas de demande d'aide, c'est l'EM régional de conduite qui décide où mettre les efforts principaux. La collaboration régionale n'est donc pas si évidente que sur le papier.
Faut-il encore se remémorer le principe n° 9? diminuer d'un tiers les effectifs!
Ces conditions préalables étant posées, êtes-vous vraiment certains de pouvoir assumer votre mission durant la phase aiguë même pendant plusieurs jours? Et là, déjà, vos prétentions d'assurer la logistique et l'assistance s'effondrent!
Ma conclusion: votre rapport est certes très fouillé. Il s'appuie sur l'expérience de l'intervention, des statistiques ainsi qu'une vision du futur.
En revanche, la prétendue collaboration avec les partenaires, pourtant évoquée à maintes reprises, s'efface très vite derrière l'arrogance du contenu de votre rapport. Prétendre s'accaparer de nouvelles missions sans en mesurer l'ampleur, aller jusqu'à fixer le nombre de bataillons d'aide en cas de catastrophe à créer (alors que vous ne cessez de répéter que vous pouvez faire tout, et tout seul) dénote une certaine absence de déontologie.
Heureusement, ma carrière professionnelle ainsi que mes activités annexes m'amènent très régulièrement à collaborer avec les partenaires. Chacun a l'occasion de transmettre son savoir à l'autre et l'impression qui s'en dégage n'est pas le reflet du concept «Sapeurs-pompiers 2000 plus».

Marc-André Marchand, Yvonand